

# FICHE ACTION 4



## CONFORTER UNE PÊCHE DURABLE ET LA BONNE COHABITATION AVEC LES AUTRES USAGERS DU MILIEU MARITIME ET ESTUARIEN

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits à l'article 63 du règlement du FEAMP :

- b)** Favoriser la diversification à l'intérieur ou hors des activités de pêche commerciale, l'apprentissage tout au long de la vie et la création d'emplois dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture.
- c)** Renforcer et exploiter les atouts environnementaux des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, y compris grâce à des actions d'atténuation du changement climatique.
- e)** Renforcer le rôle des communautés de pêche dans le développement local et la gouvernance des ressources locales de pêche et des activités maritimes.

#### Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits au chapitre 5 du PO :

- 1.4** Améliorer l'image des filières pêche et aquaculture et l'attractivité des métiers.
- 2.1** Améliorer l'environnement des activités de pêche et d'aquaculture.
- 2.2** Développer des complémentarités entre les activités des filières pêche et aquaculture mais également avec les autres activités du territoire localisées sur le littoral ou dans l'arrière-pays.
- 2.3** Renforcer la concertation et l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture dans la bande littorale, en particulier pour l'aquaculture par le recours à des outils et à des méthodes de planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.
- 2.4** Favoriser les synergies et coopérations entre territoires plaçant la pêche et l'aquaculture au cœur de leur développement.

## Mesures corrélées et plus-value d'une prise en charge dans le cadre du DLAL :

### 28 : partenariat entre scientifiques et pêcheurs.

+ **value DLAL** : démarche complémentaire pour diffuser et partager la connaissance sur l'activité de la flottille de pêche locale, la ressources et le milieu littoral et estuarien, voire engager des démarches partenariales locales comme celles sur le « *liga* » ou l'évaluation de la ressource en oursin.

### 41 : efficacité énergétique et atténuation du changement climatique.

+ **value DLAL** : démarche complémentaire amont pour informer, sensibiliser les professionnels et les accompagner dans la mise en œuvre de techniques ou dispositifs à l'échelle locale comme cela a pu être fait pour l'utilisation d'huile végétale pure pour la motorisation de navires de pêche du quartier maritime de Bayonne (projet ITSASOA).

### 80.1 b et c : mesures relatives à la protection et à l'amélioration de la connaissance de l'état du milieu marin.

+ **value DLAL** : démarche collective complémentaire en lien avec l'ensemble des acteurs locaux, et en complément de ce qui se fait déjà sur le territoire (dans le cadre de Natura 2000, des SAGE, SDAGE, ...).

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET EXEMPLES D'ACTIONS

### 4.1 Faciliter la cohabitation entre usages et usagers sur la bande littorale et estuarienne

#### ► Développement et renforcement des liens entre usagers (professionnels, plaisanciers, ...)

*A titre d'exemples* : identification des usagers (professionnels, plaisanciers, ...) et des usages pour l'élaboration d'un annuaire précisant les contacts, objets, rôles et actions de chacun, organisation de temps d'échanges et de rencontres entre usagers, avec les acteurs de la gestion de l'eau, ...

### 4.2 Améliorer la connaissance sur la ressource halieutique et le milieu marin et estuarien, et le partage de celle-ci par sa diffusion en favorisant un plus grand partenariat entre scientifiques et pêcheurs

#### ► Amélioration et partage des connaissances

*A titre d'exemples* : création et animation d'un réseau collaboratif de partage des connaissances sur la pêche locale, la ressource, l'état des stocks et les procédures de gestion de l'accès à la ressource, la qualité du milieu, l'impact des espèces envahissantes, les migrations des poissons et des oiseaux, ...

#### ► Valorisation et reconnaissance du pêcheur comme acteur d'une gestion durable de la ressource et du milieu

*A titre d'exemple* : communication sur les mesures volontaires prises par les pêcheurs professionnels pour une meilleure gestion de la ressource (mesures prises pour le saumon, l'oursin, l'algue, l'encadrement de l'activité sur certaines zones de pêche, ...), ...

#### ► Suivi de la qualité de l'eau et du milieu

*A titre d'exemple* : suivi de l'étude sur le *liga*, ...

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT FICHE-ACTION 4

### 4.3 Développer des actions collectives concertées de gestion multi-usages des ports et zones marines

#### ► Gestion concertée des ports de pêche

*A titre d'exemples :* mise en œuvre des actions recensées faisant suite au diagnostic de la concession pêche des ports des Pyrénées-Atlantiques (mutualisation de l'usage des zones de levage entre les ports de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure et Hendaye, fermeture des zones portuaires pour la sécurité quant à l'accès et visites du public sur les quais, ...) et au diagnostic environnemental de ces ports de pêche (mise en place d'outils mutualisés pour la gestion des déchets, la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques environnementales, la revalorisation des matériels de pêche usagés par la mise en place et le développement de filières adaptées, ...), ...

#### ► Autres actions en lien avec les associations environnementales

*A titre d'exemples :* nettoyage de zones de pêche, ...

### 4.4 Protéger et valoriser un environnement et un patrimoine naturel communs

#### ► Valorisation du patrimoine naturel maritime local

*A titre d'exemple :* le gouf de Capbreton, les barthes de l'Adour, ...

#### ► Développement des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

*A titre d'exemple :* expositions, visites de terrain, animations dans les écoles, animations auprès des professionnels de la filière amont pour l'utilisation de produits moins impactant pour l'environnement marin, animations sur le recyclage et le tri des déchets, ...

### 4.5 Réduire la dépendance énergétique de la flotte

#### ► Etudes et expérimentations de nouveaux procédés, équipements ou techniques permettant de diminuer la consommation de carburant des navires

*A titres d'exemples :* organisation de rencontres d'information des professionnels sur les économies d'énergie à la pêche, essais de nouveaux moteurs, matériels, équipements ou carburants, ...

## PARTENAIRES POTENTIELS

Organisations professionnelles, pêcheurs professionnels et de loisir, associations (environnementales, de plaisance, de plongée, ...), organismes d'éducation à l'environnement (CPIE, ...), coopératives, centres d'étude et de recherche, entreprises privées, collectivités territoriales, acteurs de la gestion de l'eau, ...

## EFFETS ATTENDUS

- ▶ L'amélioration de la cohabitation entre usagers du milieu marin permettant de prévenir les conflits et d'envisager la création de synergies
- ▶ La gestion concertée de la ressource et du milieu marin
- ▶ La reconnaissance des pêcheurs en tant que « sentinelles » de la mer et leur rôle dans la préservation de la ressource
- ▶ Le renforcement des partenariats entre scientifiques et pêcheurs
- ▶ La mise en place d'actions concertées sur les ports, en mer et dans l'estuaire
- ▶ La réduction des dépenses énergétiques des navires de la flottille de pêche locale
- ▶ L'amélioration et le partage de la connaissance de la ressource et du milieu marin

## NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ▶ Frais salariaux et d'indemnité de stage
- ▶ Frais d'animation et de mise en réseau
- ▶ Frais administratifs et de fonctionnement
- ▶ Frais d'études, d'expertise, d'évaluation, de diagnostic, de traduction
- ▶ Frais de formation / d'information engendrés par les actions engagées
- ▶ Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- ▶ Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- ▶ Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux ou d'espaces
- ▶ Equipements et matériels

## BÉNÉFICIAIRES VISÉS

Organisations professionnelles, collectivités territoriales, entreprises privées, établissements publics, centres d'étude et de recherche, coopératives, associations, ...

## INDICATEURS DE SUIVI

- ▶ Nombre de partenariats professionnels / scientifiques mis en place
- ▶ Nombre d'actions de communication
- ▶ Types d'actions collectives mises en place
- ▶ Quantité de matériels de pêche redirigés vers des filières de revalorisation
- ▶ Types de matériels de pêche redirigés vers des filières de revalorisation
- ▶ Types de sensibilisations / d'expérimentations sur la réduction de la consommation de carburant

## VALEURS CIBLES

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

- ▶ Nombre de projets soutenus : 10
- ▶ Nombre d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales mises en place : 2
- ▶ Nombre de partenariats mis en place professionnels de la pêche / autres acteurs (scientifiques, associations, plaisanciers, ...) : 3